

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL.***Siège de la Chambre:* 35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL. *Tél. Main 2480.*

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique: GALLIA, Montréal. Codes A. Z., Baty et Veslot.

SOMMAIRE:

Séances des 29 décembre 1913 et 15 janvier 1914. — Rapport du Président sur l'exercice 1913. — La Loi des Licences de la Province de Québec. — Revue Commerciale. — Revue financière. — Correspondance (Oz-tawa. — Nouvelles et Informations. — Informations Commerciales (Trade Enquiries).

CONSEIL D'ADMINISTRATION Année 1914**PRESIDENT D'HONNEUR:**

M. C. E. BONIN, Consul Général de France dans la Puissance du Canada.

PRESIDENT	- - -	J. OBALSKI, Ingénieur-Conseil des Mines.
VICE-PRESIDENT	-	E. MERIOT, Agent de la maison Péllisson Père & Cie, de Cognac.
SECRETAIRE	- -	J. POTTIER, Agences et représentations industrielles.
TRESORIER	- - -	G. HUSSON, Directeur de la Franco-American Auto Co., Ltd.
CONSEILLERS	-	J. R. GENIN H. JONAS A. MATHON C. GALIBERT G. HUSSON, E. RAMPON F. F. ROBIN E. VAUTELET
CONSEIL D'ARBITRAGE	-	M. CHEVALIER E. DULIEUX F. GALIBERT C. A. CHOUILLOU M. FERRAND L. HAMON L. COLLINET L. FRECHON E. MONDEHARD A. DUBOST E. GALIBERT G. VENNAT

AVOCAT-CONSEIL - — F. J. BISAILLON, C.R., de la Société Bisailon, Bisailon & Pepin, avocats, 11 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Compagnie des Messageries Maritimes

PAQUEBOTS POSTES FRANCAIS

FLOTTE DE LA COMPAGNIE

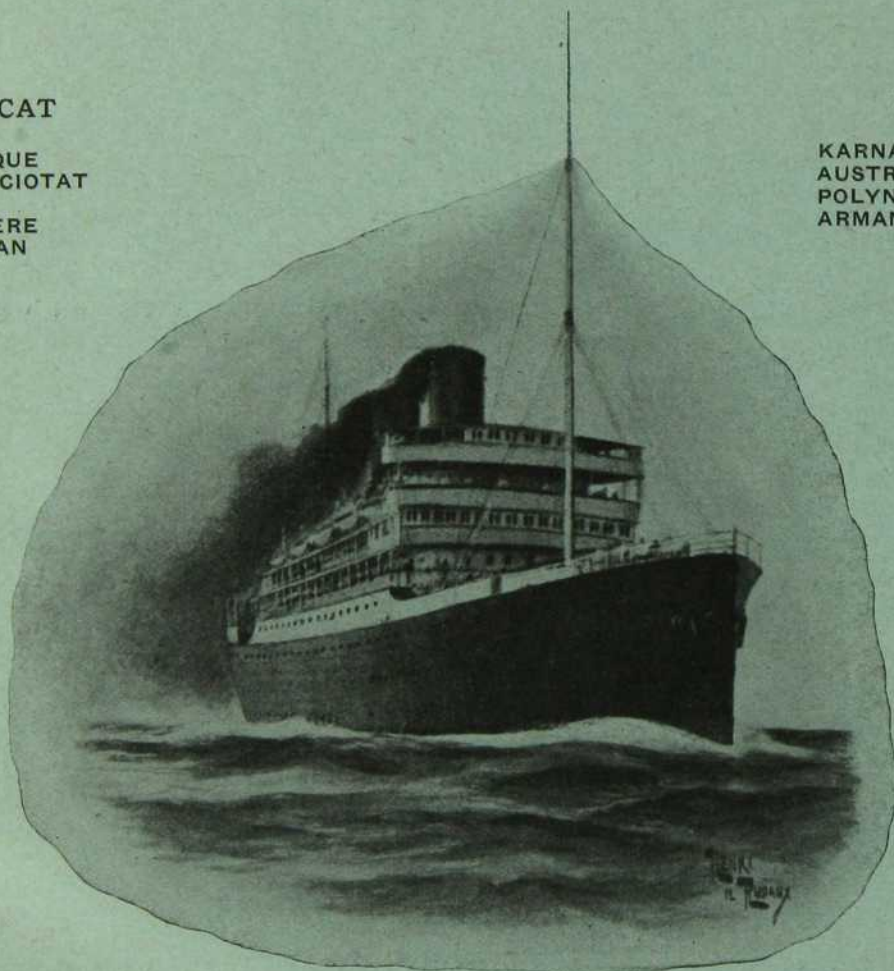
64 paquebots
4 " en construction
8 chaloupes à vapeur

PAUL LECAT

ATLANTIQUE
VILLE DE LA CIOTAT
CHILI
CORDILLERE
MAGELLAN

LOTUS

KARNAK
AUSTRALIEN
POLYNESIEN
ARMAND-BEHIC



HIMALAYA
YUNNAM
ANNAM
EL. KANTARA

LE PAUL LECAT

Déplacement 16820 tonnes
Jauge brute française 12988 tonnes
11000 chevaux de 75 kgs.

SONTAY
GAUGE
EUPHRATE
LOUGSOR

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

22, rue Notre-Dame Ouest,

Montréal

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française
DE MONTREAL****SOMMAIRE**

Séances des 29 décembre 1913 et 15 janvier 1914. — Rapport du Président sur l'exercice 1913. — La Loi des Licences de la Province de Québec.—Revue Commerciale.—Revue financière. — Correspondance d'Ottawa. — Nouvelles et Informations. — Informations Commerciales (Trade Enquiries).

Conseil d'Administration, Année 1914

Président: M. J. OBALSKI, Ingénieur-Conseil des Mines.

Vice-Président: E. MERIOT, Agent de la Maison Pellisson Père & Cie, de Cognac.

Secrétaire: M. J. POTTIER, Agences et Représentations industrielles.

CONSEILLERS :

GALIBERT, C., Tanneur, de la Maison C. Galibert & Fils.

GENIN, J. R., Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Agent Général de la Cie Générale Transatlantique, Maison Genin, Trudeau & Cie.

HUSSON, G., Directeur de la Franco-American Auto Co. Limited.

JONAS, HENRI, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Produits alimentaires et essences, Maison Henri Jonas & Cie

MATHON, ANDRE, Négociant en Fourrures, de la North Canadian Fur Cy. Ltd.

RAMPON, E., Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Représentant les Fils d'Adrien Fournier.

ROBIN, F. F., Fabricant de Produits Pharmaceutiques.

VAUTELET, E., Ingénieur.

SEANCE DU 29 DECEMBRE 1913

La séance est ouverte à 4.15 p.m. par M. J. Obalski, Président.

Sont présents: MM. E. Mériot, Vice-Président, J. Pottier, Secrétaire, G. Husson, Trésorier, J. R. Genin, P. Jullien-Chatel, J. Prévot et E. Rampon.

M. C. E. Bonin, Consul Général de France, s'est excusé par lettre;

Au début de la séance, le Président présente à ses collègues M. Louis Redier de la "Revue Française", venu à Montréal pour augmenter dans notre ville la circulation de ce périodique.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre est lu et adopté.

Correspondance:

Depuis la dernière séance nous avons reçu 71 lettres et nous en avons expédié 80.

Parmi cette correspondance on remarque:

2 demandes d'adhésion;

1 démission de membre actif;

2 démissions de membres adhérents;

4 demandes d'agents pour: vins de Bordeaux; couvertures et molletons; haricots secs; eaux de vie;

5 demandes de renseignements de notoriété;

5 lettres demandant des renseignements commerciaux sur l'exportation du blé; les pneumatiques à bicyclettes; douane canadienne pour osséine; minerais et renseignements divers sur le Canada;

2 demandes d'emploi;

2 lettres concernant litiges;

1 lettre du Colonel W. N. Ponton, de l'Association des Boards of Trade d'Ontario félicitant la Chambre sur la publication de son "Bulletin Mensuel".

1 lettre de l'Hon. Pelletier, Agent Général de la Province de Québec à Londres au sujet de la possibilité d'introduire au Canada un système breveté pour la conservation des oeufs;

1 lettre du Département du Commerce d'Ottawa exprimant le refus de l'Administration de publier dorénavant les demandes d'agents qui étaient insérées jusqu'ici dans le "Weekly Report".

1 lettre du Consulat Général de France nous communiquant une circulaire officielle relative aux conditions d'entrée des navires étrangers dans les ports français;

1 lettre invitant la Chambre à participer au 6ème Congrès International des Chambres de Commerce de Paris 1914;

1 lettre de M. E. Lacroix, Agent Consulaire de France à North Sydney nous communiquant une circulaire du Comité Central des Armateurs de France

relative au Bill Hazen (Interdiction d'accès dans les ports canadiens aux chalutiers français de Terre-Neuve);

1 lettre de l'Union Nationale Française nous faisant l'offre d'un local pour l'usage des bureaux de la Chambre dans son immeuble 71 avenue Viger.

Divers accusés de réception, etc.

Election de Membres Adhérents:

Sont élus membres adhérents:

M. J. Julien, (Négociant en vins), Charenton-le-Pont (Seine).

Ed. Mongin, (Fabrique de scies), Paris.

Paul Berger, (Courtage de minerais et produits industriels), Lyon.

Paiement des droits sur objets volés en cours de route:

Le Président demande à M. Genin s'il s'est occupé de réunir un dossier sur cette question qui a été soulevée par lui à la dernière séance.

M. Génin répond qu'il en a été empêché à cause des fêtes, mais qu'il ne perd pas cette affaire de vue; il croit d'ailleurs utile d'aborder en même temps la question des clauses de connaissance au sujet de la responsabilité des Compagnies transporteurs pour les objets volés.

Questions diverses:

M. J. Pottier prenant prétexte du refus du Département du Commerce Canadien d'insérer à l'avenir les demandes d'agents que notre Chambre avait coutume de lui adresser depuis des années, propose qu'il soit créé un nouvel organe rédigé en anglais, pour y faire figurer ces demandes.

Ce "Monthly Report" serait établi sur le modèle du "Daily Consular Report" de Washington et contiendrait en outre des renseignements sur le commerce et l'industrie de la France, réunis parmi les nombreux journaux périodiques que nous recevons.

Il serait tiré à 1000 exemplaires pour commencer et adressé gratuitement aux agents et hommes d'affaires canadiens qui en feraient la demande, donnant ainsi aux offres des exportateurs français, une portée très grande sur les différents points du pays.

Plusieurs membres objectant la dépense qu'entraînerait cette nouvelle publication, M. Pottier exprime l'opinion qu'elle serait aisément couverte par la publicité.

De l'avis général, il est convenu que cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. J. Pottier signale ensuite à la Chambre que les modifications apportées au tarif douanier canadien en juin dernier semblent constituer une violation des termes du Traité Franco-Canadien de 1907.

La France bénéficiait du tarif intermédiaire pour les articles Nos. 23 et 141, au taux de 32 1-2 p.c. ad

valorem. Or, le premier article portant sur les préparations de cacao et chocolat, après une légère altération de texte a été frappé d'un droit spécifique de ½ cent la livre commun d'ailleurs à tous les pays, y compris la Grande-Bretagne; de plus, en ce qui nous concerne, le droit ad valorem a été porté à 35 p.c., (tarif général). Quant au deuxième article portant sur confiserie, fruits confits, gâteaux, etc., le tarif général de 35 p.c. nous est maintenant appliqué.

Sur la suggestion de M. J. Pottier, il est décidé d'aviser les Ministres des Affaires Étrangères et du Commerce de cette situation et d'en avertir le Consul Général de France à Montréal.

La séance est levée à 5.40 hrs. p.m.

SEANCE DU 15 JANVIER 1914

La séance est ouverte à 4.15 heures p.m. par M. J. Obalski, Président.

Sont présents: MM. E. Mériot, Vice-Président, J. Pottier, Secrétaire, E. Dulieux, C. Galibert, J. R. Genin, G. Husson, P. Jullien-Chatel, A. Mathon, E. Rampon et Dr. Schmitt.

Sont excusés: M. C. E. Bonin, Consul Général de France, appelé à Ottawa pour l'ouverture de la Session Parlementaire, MM. L. Fréchon, Hussenot et E. Vautelet.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre est lu et adopté.

Correspondance:

Depuis la dernière séance nous avons reçu 81 lettres et nous en avons expédié 69.

Parmi cette correspondance on remarque:

4 demandes d'adhésion;

6 démissions;

4 demandes d'agents représentants pour; Chapeaux de femmes; cafés et poivres, bleu d'outremer; crème de tartre;

1 demande de renseignements commerciaux sur le commerce des meubles;

2 lettres de correspondants étrangers (Constantinople et Porto Rico) demandant des farines canadiennes;

5 demandes de renseignements de notoriété;

1 demande d'emploi;

1 demande d'agence de produits français;

1 accusé de réception du Premier Ministre de la Province de Québec au sujet du Bill des Licences;

1 lettre de "The Imperial Motor Transport Council" de Londres nous informant que notre Chambre a été inscrite par cette Société comme membre affilié.

Divers accusés de réceptions, etc.

Création d'une Publication Commerciale en Anglais:

M. Pottier donne quelques précisions sur le fonctionnement et la rédaction de cette publication dont il a préconisé la création au cours de la dernière séance, mais en raison de l'ordre du jour très chargé d'aujourd'hui, cette question sera reportée à celui de la prochaine séance;

Cependant, M. Jullien Chatel demande que l'on s'efforce de répandre davantage en France notre "Bulletin Mensuel" et M. Rampon préconise d'en faire le service aux journaux français des départements.

Démission d'un Membre Actif:

La Chambre est avisée de la démission de M. O. B. d'Aoust, qui habite actuellement aux États-Unis; elle a été acceptée par le Conseil.

Election de Membres Adhérents:

Sont élus membres adhérents:

MM. A. Salomon, Ameublements, "Au Confortable", 8, rue de Rome, Paris;

Etablissements Mallat, Fournitures de Bureau, 53, boul. de Strasbourg, Paris;

A. Savarit Mercier, Matériaux de Construction, Annemasse, (Haute Savoie).

Bilan du Trésorier:

Le Trésorier présente le bilan de la Chambre qui se solde par un surplus de recettes de 333.63.

Rapport du Président:

Le président présente alors son rapport sur l'exercice 1913.

Elections Générales:

Il est ensuite procédé aux élections générales.

M. J. Obalski est élu Président.

M. E. Mériot, Vice-Président.

M. J. Pottier, Secrétaire.

Sont élus conseillers: MM. C. Galibert, J. R. Genin, G. Husson, H. Jonas, A. Mathon, E. Rampon, F. F. Robin et E. Vautelet.

Sont élus conseillers d'arbitrage:

MM. M. Chevalier, C. A. Chouillou, A. Dubost, E. Dulieux, M. Ferrand, L. Fréchon, E. Galibert, F. Galibert, L. Hamon, E. Mondehard, G. Vennat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures 55.

Notre Chambre a décidé, dans sa séance du 29 janvier dernier, la création d'un bulletin mensuel en anglais.

L'abondance des matières nous oblige à remettre la publication des détails au prochain numéro.

Rapport du Président sur l'exercice 1913

Messieurs :—

L'année dernière, à cette même époque, nous étions heureux de constater autour de nous les signes certains d'une prospérité générale et, de fait, les bonnes dispositions du marché canadien ont persisté régulièrement pendant les premiers mois de l'exercice 1913, qui vient de se terminer.

Comme la confiance publique s'y attendait, tous les records étaient battus à la fin de l'année fiscale (31 mars dernier). Le commerce extérieur du Canada dépassait un milliard de dollars, imposant ce pays à l'attention du vieux monde par la proportion extraordinaire existant entre sa population et l'importance de sa production et de son besoin de consommation. L'industrie locale se trouvait dans la situation la plus enviable, puisqu'elle ne pouvait dans bien des cas suffire à la demande; d'ailleurs de nouvelles manufactures se fondaient à tout moment. Les finances du pays, celles des provinces et des principales municipalités étaient excellentes, les banques augmentaient leurs dividendes aux actionnaires et les valeurs de la Bourse de Montréal côtaient leurs cours les plus élevés. La récolte avait été satisfaisante. L'immigration avait atteint le chiffre de 402,432 personnes pendant un an.

Jusqu'à ce moment, les troubles que les événements balkaniques avaient apporté dans la situation européenne n'avaient eu ici aucune répercussion; malheureusement, à cette période de difficultés politiques succéda une période de difficultés monétaires, qui n'est pas encore terminée, et dont le Canada plus que tout autre pays en raison de son état de développement intense, devait forcément ressentir l'effet.

L'optimisme le plus grand n'a cessé cependant de régner dans les milieux financiers, malgré les importantes liquidations de titres canadiens faites par les marchés étrangers sur le nôtre et il a fallu l'échec récent de quelques emprunts tentés à Londres, pour que le grand public ait une idée plus exacte du mal d'argent qui sévit en Europe aussi bien qu'ici.

Sans doute en Canada, ce sont les provinces de l'ouest qui ont le plus souffert, comme le témoigne le relevé des faillites pour les trois premiers trimestres de l'année. Dans ces régions où la culture des céréales est presque uniquement la seule pratiquée, la population doit vivre de crédit en attendant la prochaine récolte. Heureusement elle a été très abondante cette année et déjà, paraît-il, l'effet des expéditions de grains plus considérables que jamais, commence à se faire sentir.

Il ne nous appartient pas de faire dans un rapport de fin d'exercice des conjectures sur l'exercice prochain;

cependant on peut constater facilement que l'optimisme des milieux financiers, dont nous parlons plus haut, est partagé par l'ensemble des hommes d'affaires et il semble que la reprise n'attende pour être encouragée, que de bonnes nouvelles d'Europe.

L'événement le plus important de l'année pour le Canada, bien qu'il ait eu lieu en dehors de ses frontières, est bien certainement le vote du bill Underwood, dont l'application est toutefois trop récente pour que l'importance qu'il aura sur le commerce canadien puisse être appréciée avec quelque justesse. Il n'est pourtant pas douteux que toutes les provinces devront bénéficier largement de cette brèche dans le mur protectionniste des États-Unis pour le placement de leurs productions respectives.

Et puisque nous sommes sur le chapitre des remaniements de tarif, nous nous devons de signaler que certains groupes politiques canadiens mènent en ce moment une campagne soutenue pour que le gouvernement d'Ottawa suive l'exemple de celui de Washington en mettant les produits alimentaires sur la liste de franchise, afin d'obvier à l'augmentation du prix de l'existence, combinée l'année passée avec une rareté extrême de l'argent.

Il est possible que cette question soit soulevée au cours de la prochaine session du Parlement Fédéral, qui va s'ouvrir sous peu de jours; il sera très intéressant pour la nouvelle administration de notre Chambre d'en suivre les débats, car un abaissement du tarif, s'il était voté, pourrait donner au commerce français de nouveaux avantages.

Après cet exposé de la situation générale, vous me permettrez de vous rappeler deux événements qui ont eu un grand retentissement parmi les membres de la colonie française de notre ville.

Tout d'abord, la venue à Montréal du paquebot "La Touraine". Nous passerons rapidement sur ce fait que vous vous rappelez tous aussi bien que nous, puisque la Chambre a reçu ici même le Commandant et les Officiers de ce navire ainsi que M. Paul Faguet, l'agent de la Compagnie Générale Transatlantique à New-York. Cependant, un regret doit être formulé. C'est que cette Compagnie n'ait pas encore cédé à nos instances exprimées au début de l'année sous forme de vœu, pour la montée à Montréal de tous les navires de sa ligne entre le Canada et la France et l'établissement d'un service régulier de quinzaine, qui seul peut donner satisfaction au commerce français. Le secrétariat de notre Chambre a fait des recherches minutieuses pour retracer l'importance du trafic par les statistiques officielles et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y a un élément de fret suffisant, à

à aller comme au retour pour légitimer l'établissement de ce service.

A un point de vue tout différent, puisqu'il ne s'agissait que d'une manifestation purement patriotique, notre colonie a été heureuse de voir le pavillon tricolore sur un navire de notre marine militaire, le croiseur "Descartes". Vous avez tous présentes à la mémoire les belles fêtes qui se sont déroulées ici pendant toute une semaine, grâce au Comité France-Amérique et à l'entente remarquable de toutes les sociétés françaises.

Commerce Franco-Canadien.

Notre bulletin a consacré, en juin dernier, une longue étude au commerce franco-canadien pendant l'exercice 1912-13 au 31 mars dernier. Nous nous contenterons donc de vous rappeler seulement le chiffre des exportations françaises au Canada, soit \$15,379,764 et celui de nos importations de ce pays, soit \$2,570,497. Nos exportations étaient en augmentation de \$3,635,100 sur l'exercice 1911-12 et de \$7,182,329 sur l'exercice 1908-09; quant à nos importations, elles étaient en augmentation de \$446,792 sur l'exercice 1911-12, mais en diminution de \$605,599 sur l'exercice 1908-09. La France occupait alors le 3ème rang parmi les pays faisant affaires avec le Canada, pour l'ensemble de son commerce et pour ses exportations.

Malheureusement, nous avons souffert plus que tout le monde de la crise monétaire relatée plus haut et la consommation de nos produits a été quelque peu inférieure pendant le premier semestre de l'année fiscale 1913-14 au 30 septembre dernier. L'Allemagne n'a cessé de progresser pendant ce temps et nous n'avons plus à l'heure actuelle que le 4ème rang. Les exportations françaises pendant le dit semestre se sont élevées à \$7,409,628 soit en diminution de \$482,747 pendant la même période de 1912-13. Cependant les importations françaises se sont élevées à \$1,670,365, soit au contraire en augmentation de \$124,352.

Relations Maritimes Franco-Canadiennes.

Elles ont été assurées cette année sur le port du Havre par deux Compagnies: l'Allan Line et la Cie Générale Transatlantique.

Pendant la saison de navigation qui vient d'être close, le service hebdomadaire de l'Allan Line a transporté 20,321 tonnes de fret et 22,057 passagers, soit à l'aller 12,947 tonnes et 17,352 passagers contre 7,374 tonnes et 5,155 passagers au retour.

Le service mensuel de la Compagnie Générale Transatlantique a transporté 3,296 tonnes de fret et 3,384 passagers, soit à l'aller 840 tonnes et 3,127 passagers contre 2,456 tonnes et 257 passagers au retour. Il y a lieu de remarquer que deux voyages seulement ont été faits sur Montréal, les autres ayant eu Québec pour terminus et que la Compagnie n'a pas pris de pas-

sager à ce port, ses navires touchant à New-York pour compléter leur chargement.

Des expéditions importantes de céréales ont été en outre opérées sur Calais; le bureau des Douanes du port de Montréal nous communique le chiffre de 22,784 tonnes.

Immigration Française.

Pendant l'exercice 1912-13 au 31 mars dernier, le nombre de nos compatriotes venus au Canada s'est élevé à 2,755 personnes, contre 2,094 en 1911-12, 2,041 en 1910-11 contre 360 seulement en 1900-1901. Il faut nous réjouir de cette augmentation régulière, car elle entraîne forcément avec elle une augmentation de nos affaires, ne serait-ce que pour la consommation de nos produits alimentaires nationaux.

Pendant les huit premiers mois de l'exercice courant, le chiffre de l'immigration française a été de 2,148 personnes, soit 1,146 hommes, 614 femmes et 385 enfants, au-dessous de 14 ans. C'est là un élément sérieux pour l'accroissement de notre colonie dans ce pays.

Récensement de la Chambre.

Notre Chambre comptait au 31 décembre dernier 466 membres dont 47 membres, actifs et 418 membres adhérents.

Au cours de l'année nous avons admis:

2 membres actifs;

31 membres adhérents;

Par contre nous avons perdu:

5 membres actifs;

87 membres adhérents.

Pour expliquer ce déchet inusité dans le nombre de nos membres adhérents, nous devons dire que la plupart d'entr'eux ont été radiés pour refus d'acquiescer deux ou plusieurs cotisations, le Conseil de la Chambre ayant jugé convenable de se débarrasser d'adhérents qui nous occasionnaient des dépenses courantes, telles que l'envoi du bulletin et autres, sans aucune compensation. Ces radiations, que les précédentes administrations avaient pris comme règle de faire chaque année, n'avaient pas eu lieu en 1912, en sorte que leur nombre qui paraît en premier abord très élevé doit être considéré en toute justice, comme représentant le déchet de deux années. Il est en outre intéressant de faire remarquer que les membres adhérents que nous avons conservés, sont tous en règle avec nous jusqu'à ce jour.

Nous avons pris des mesures pour recruter de nouveaux membres, c'est ainsi que nous adressons régulièrement chaque mois la solde disponible de nos bulletins aux membres adhérents des autres Chambres de Commerce, espérant ainsi les intéresser au Canada d'abord et à notre Compagnie, ensuite. Il nous est cependant pénible de constater que certaines maisons

ayant sur ce marché des intérêts considérables, n'ont pu être décidées jusqu'à présent à se joindre à nous.

Nécrologie.

Cette année encore, nous avons perdu 2 de nos membres d'honneur: M. Richard Waddington, Sénateur et Président de la Chambre de Commerce de Rouen et M. Charles Ribailhier des Isles, Ministre Plénipotentiaire Honoraire, qui avait représenté notre pays à Terre-neuve pendant 17 ans.

Travaux de la Chambre

Nous avons tenu 13 séances du Conseil et 22 séances de la Chambre, dont l'une extraordinaire en l'honneur du Commandant et de l'Etat Major du croiseur "Descartes."

Le volume de la correspondance s'est augmenté cette année dans de fortes proportions et le fait que le nombre de lettres répondues a dépassé de plus de 200 celui des lettres reçues prouve bien la diligence apportée par le Secrétariat de la Chambre dans le plus important de ses services puisqu'il tend à donner individuellement à chaque intéressé les renseignements particuliers à son genre de commerce, renseignements souvent très difficiles à obtenir.

L'ensemble de notre correspondance a été de 3,128 lettres contre 2,671 en 1912. Le nombre de lettres reçues a été en augmentation de 55 avec 1,454; celui des lettres répondues a été en augmentation de 402 avec 1,674.

Comme les années précédentes nous avons été saisis de litiges importants et nous nous sommes acquittés de notre mieux du rôle d'arbitre qui nous était attribué. Les remerciements que nous avons reçus à plusieurs reprises attestent que nos efforts ont été appréciés.

De nombreuses demandes d'emploi nous ont été faites. Nous avons répondu à ceux qui nous écrivaient en leur donnant une idée aussi exacte que possible des conditions de l'existence au Canada. Il nous est difficile de savoir si nos correspondants en ont profité, mais nous avons eu le plaisir de placer avantageusement plusieurs de nos jeunes compatriotes, qui étaient sur place à la recherche d'une situation.

Nous nous sommes efforcés de rendre notre "Bulletin Mensuel" intéressant par des articles aussi variés que possible et nous croyons y avoir réussi dans une certaine mesure à en juger par les nombreuses reproductions qui en ont été faites dans des publications françaises telles que le Moniteur Officiel du Commerce et le Journal Officiel.

Tant par notre Bulletin que par une correspondance adressée à son syndicat, nous avons essayé d'intéresser les fabricants d'automobiles français à l'énorme champ d'activité que présente le Canada pour leurs produits et qu'ils ont réellement par trop négligé jusqu'ici.

Nous avons présenté des rapports ou rédigé des vœux pour deux Congrès qui ont eu lieu à Paris l'automne dernier; le 8ème Congrès des Chambres Syndicales de France et des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger et le 2ème Congrès de la Règlementation Douanière, auxquels M. C. A. Chouillou, ancien Président de la Chambre, nous représentait.

Nous avons essayé, sans toutefois y réussir, d'obtenir la participation de la ville de Montréal ainsi que celles des plus importantes municipalités et corporations canadiennes à l'Exposition Internationale Urbaine de Lyon 1915.

Nous avons dit plus haut les démarches et les recherches faites par nous pour décider la Cie Générale Transatlantique à donner satisfaction aux revendications des explorateurs français. Nous avons aussi tenté de déterminer la Compagnie du C. P. R. à faire toucher à Marseille les paquebots de son service de Trieste à Montréal. Cette escale aurait facilité beaucoup les relations du Midi de la France avec le Canada, mais nous n'avons pas réussi à l'obtenir pour le moment.

Malgré tous nos efforts pour prévenir cette mesure, le Parlement Fédéral a ratifié un bill interdisant l'accès des chalutiers français dans les ports canadiens. Ces chalutiers avaient coutume de venir faire leurs approvisionnements de charbon et de "boette" dans le port de North Sydney (Nouvelle Ecosse) au cours de leur campagne de pêche sur les grands bancs de Terre-Neuve. Mais grâce à l'intervention du Consul Général M. Bonin auprès du gouvernement Fédéral, la loi n'a pas encore été appliquée jusqu'à présent, bien que régulièrement adoptée en 3ème lecture par le Parlement Fédéral.

Tout dernièrement, la Commission Royale des Licences, instituée à cet effet par le Gouvernement de la Province de Québec, vient de déposer son rapport sur les modifications à apporter à la réglementation actuelle de la vente et de la consommation des boissons alcooliques. On se rappelle les mémoires que nous avons présentés à cette Commission l'année dernière et la campagne soutenue que nous avons faite dans notre "Bulletin Mensuel" pour obtenir un régime spécial en faveur des agents et des importateurs spécialisés dans le commerce des vins, aujourd'hui taxés respectivement de Trois cent-cinquante à Cinq cent-cinquante dollars. Les licences réduites que nous avons suggérées auraient permis à un grand nombre de représentants de produits français de s'adjoindre les cartes d'une maison de Bordeaux ou de Bourgogne, voir même d'une maison de Champagne. Elles auraient donné en outre la facilité de vendre des vins à la plupart des épiciers et des restaurateurs, ce qui aurait élargi considérablement le marché. Les Juges Commissaires devant l'opposition des Sociétés de tem-

pérance n'ont pas cru devoir tenir compte de nos recommandations, bien qu'ils aient reconnu la valeur de nos arguments. Leur conclusion est assurément regrettable, mais nous n'en avons pas abandonné pour cela nos efforts et nous faisons renouveler nos suggestions par l'intermédiaire de notre avocat auprès du Comité des Bills Publics espérant qu'elles seront mieux accueillies là.

Cours d'Anglais

Nous avons suivi la tradition d'après laquelle la Chambre de Commerce donne chaque année un cours d'anglais gratuit à l'usage des français de Montréal. Ils ont été ouverts cet automne et l'inscription des élèves a dépassé la centaine, tandis que la moyenne d'assistance n'a pas été moindre de 80, soit une augmentation de 200% pour l'année dernière.

Finances de la Chambre.

Nous avons administré les finances de notre Chambre de la façon la plus économique. Notre Trésorier vous présentera tout-à-l'heure son bilan qui est satisfaisant puisque nous reportons un solde de \$528.01 sur le prochain exercice.

Notre bail avec le Crédit Foncier Franco-Canadien arrivant à expiration au premier mai prochain, et cette administration nous demandant une augmentation de loyer, que nos ressources ne nous permettent pas de supporter, nous nous sommes enquis d'autres locaux. Nous avons d'ailleurs été autorisés par vous-mêmes à engager des pourparlers avec l'Union Nationale Française, qui nous offre un local, dans des conditions de prix avantageuses; mais nous avons préféré laisser à la nouvelle administration le soin de conclure l'arrangement que nous avons préparé, afin de lui éviter un souci dès son entrée en fonctions.

Conclusions

Vous voyez, Messieurs, par cet exposé, que l'année 1913 a été pour notre Chambre particulièrement active et vous me permettrez, en terminant, d'adresser aux membres du bureau sortant les remerciements qui leur sont dûs pour leur collaboration précieuse et pour le dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve à tout moment pour l'expédition des affaires courantes.

Je tiens à vous remercier moi-même de la confiance que vous m'avez témoignée jusqu'ici, et, mes occupations ne me permettant plus de remplir ce poste, je laisse la Présidence avec l'espoir que mon successeur trouvera le terrain bien préparé pour améliorer encore nos services au commerce français.

Vous allez être appelés à nommer une nouvelle administration, mais contrairement à l'usage suivi les années précédentes, le Conseil a décidé de ne présenter aucune liste. Vous voterez donc en toute liberté pour celui que vous jugerez le plus digne de remplir le poste d'honneur que vous m'aviez accordé à deux reprises

et je ne doute pas que le nouveau Bureau et le nouveau Conseil choisis par vous ne maintiennent notre Chambre dans la bonne harmonie et dans la voie de progrès où elle est engagée.

LA LOI DES LICENCES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Nous avons publié dans notre Bulletin de décembre dernier les grandes lignes du rapport de la Commission Royale des Licences instituée au cours de 1912 pour l'étude des amendements à apporter à la législation réglementant la vente et la consommation des boissons alcooliques.

Nos lecteurs ont pu voir également l'opinion défavorable exprimée par les juges Commissaires sur la création d'une licence spéciale pour la vente et la consommation des vins que notre Chambre avait préconisée.

Le bill du Gouvernement, presque entièrement basé sur les recommandations du rapport de la Commission Royale a été voté par le Parlement de Québec dès la reprise de la session.

Il semble que les partisans de la Tempérance n'étaient pas encore satisfaits des concessions pourtant nombreuses qui leur avaient été données, telles que la diminution du nombre des bars et des épiceries licenciées, la séparation du commerce d'épicerie avec celui des alcools etc., car en troisième lecture du bill, le Gouvernement a cru devoir encore aggraver la situation faite au commerce des vins et spiritueux en relevant les droits de licence applicables aux négociants en gros et aux agents et voyageurs à la commission.

Ce relèvement des droits atteint dans chaque cas presque le double.

La licence du gros est fixée à :

- 1e Mille dollars, dans la cité de Montréal;
- 2e Sept Cents dollars, dans la cité de Québec;
- 3e Cinq Cents dollars, dans toute autre partie de la province.

Et la licence pour vente sur échantillons à Six Cents dollars dans toute partie de la province.

L'augmentation de la première licence ne semble pas devoir gêner beaucoup les négociants en gros, qui sont le plus souvent à la tête de capitaux considérables; il nous paraît même qu'elle ne peut que les favoriser en supprimant pour eux des concurrents qui ne comptent pas leurs bénéfices par milliers de dollars et pour lesquels cette nouvelle charge sera trop lourde.

Elle gênera bien autrement nos exportateurs qui seront plus que jamais obligés de faire leurs affaires sur notre marché par l'intermédiaire des maisons d'importation, trop occupées ou trop peu intéressées pour pousser efficacement la vente des produits français.

Quant à la vente directe qu'ils pourraient être tentés d'essayer, la dépense de Cinq Mille francs avant d'avoir fait un sou d'affaires leur semblera sans doute avec quelque raison trop élevée pour qu'ils se risquent soit seuls, soit en groupement, à visiter la clientèle de demi-gros.

L'organisation de toute affaire nouvelle nécessitant des capitaux, c'est autant de capital français que la province de Québec s'aliénera, alors que d'autre part et sous d'autres formes on ne manque pas une occasion de faire appel à l'attention de nos financiers.

Cependant la situation est encore plus mauvaise pour les agents et les voyageurs de commerce vendant sur échantillons, car la licence de Six Cents dollars que prévoit le bill est manifestement hors de proportion avec le chiffre d'affaires que ces agents sans aucun stock ou surtout ces voyageurs de passage pour quelques jours sont susceptibles de réaliser.

Il n'est pas possible de laisser imposer une taxation aussi p \grave{e} u équitable sans faire entendre de protestation et nous devons encore une fois remarquer la situation particulière faite aux exportateurs de vins de notre pays.

Le bill provincial ne prohibe-t-il pas en quelque sorte l'importation de ces produits par l'imposition d'un droit intérieur, alors que le Gouvernement Fédéral a accepté de favoriser cette importation par une diminution des droits de douane dans son traité avec la France?

A l'heure actuelle la question est devant le Conseil Législatif qui doit sanctionner le vote du Parlement. Des amendements pourront être apportés au bill. Nous souhaitons donc que les nouvelles démarches que notre Chambre a faites auprès du Gouvernement Provincial persuade enfin ce dernier et que nos revendications très légitimes ne soient pas sacrifiées à l'utopie d'un groupe de tempéranciers à outrance.

REVUE COMMERCIALE

Le Commerce Général du Canada pour les sept premiers mois de l'exercice 1913-14 au 31 octobre dernier a atteint le chiffre global de \$666,165,348 contre \$607,542,874 pendant la période correspondante de l'exercice précédent.

Les importations figurent pour \$394,152,921 contre \$389,454,498. Y sont compris l'or, lingots et matières précieuses pour \$3,608,144 contre \$3,222,758. Les revenus de la douane se sont élevés à \$67,761,983 contre \$66,342,453.

Les exportations figurent d'autre part pour \$272,012,427 contre \$218,088,376; y sont compris l'or, lingots et matières précieuses pour \$7,465,762 contre \$6,401,307 et les produits étrangers passés en transit

sur le sol canadien pour \$18,997,011 contre \$15,474,596.

Voici les échanges faits avec les principaux pays européens, ainsi que ceux avec les Etats-Unis:

	Importations	
	7 mois 1913-14	7 mois 1912-13
Etats-Unis..	\$256,219,018	\$255,032,745
Royaume Uni..	83,814,918	79,254,617
Allemagne..	9,627,239	8,193,405
France..	8,735,136	9,166,208
Belgique..	3,004,179	2,368,103
Suisse..	2,461,059	2,301,438
Hollande..	1,886,068	1,890,116

	Exportations	
	7 mois 1913-14	7 mois 1912-13
Royaume Uni..	\$135,011,572	\$110,525,933
Etats-Unis..	103,034,435,	91,094,021
Hollande..	4,424,397	1,566,126
Belgique..	3,801,412	2,654,419
Allemagne..	2,587,213	2,193,903
France	1,955,413	1,676,475

En comparant le mois d'octobre 1913 avec celui 1912, comme cela est fait au tableau ci-dessous, on constate une diminution sensible dans ces affaires des Etats-Unis et de l'Angleterre, tandis qu'au contraire celles des pays continentaux, et notamment du nôtre, marquent une certaine avance. C'est la première fois que cela se produit pour nous depuis un long semestre, pendant le lequel notre commerce s'est ralenti légèrement il est vrai, mais d'une façon régulière.

Aux exportations, notre chiffre a doublé, mais il est encore minime. Celui du Royaume Uni, qui a également doublé, est un indice de bon augure pour le Canada; quant à celui des Etats-Unis, l'augmentation n'en est pas aussi élevée que l'on aurait pu s'y attendre, en raison de la mise en vigueur du tarif Underwood opérée dans les premiers jours d'octobre.

	Importations	
	Octobre 1913	Octobre 1912
Etats-Unis..	\$35,064,154	\$39,002,375
Royaume Uni..	10,801,082	12,590,792
Allemagne	1,758,771	1,350,652
France	1,352,508	1,274,833
Suisse..	405,923	355,854
Belgique..	396,157	321,436
Hollande..	206,607	359,499

	Exportations	
	Octobre 1913	Octobre 1912
Royaume Uni..	\$38,118,227	\$19,375,555
Etats-Unis..	17,399,033	15,877,632
Belgique..	674,324	411,888

Allemagne..	286,907	201,914
France..	285,048	130,462
Hollande..	247,911	271,325

Au parlement fédéral dont la session s'est ouverte au milieu de janvier, le gouvernement a formellement déclaré qu'il ne ferait pas de modifications au tarif, du moins pour cette année; mais l'opposition réclame à tout prix l'abolition des droits sur les produits alimentaires et la lutte des deux partis s'est déjà engagée sur les questions de l'admission en franchise du blé. L'amendement présenté à cet effet a été repoussé par une assez forte majorité, mais il sera sans doute fait d'autres tentatives avant longtemps.

REVUE FINANCIERE

Voici les cours de la Bourse de Montréal pendant le mois de janvier 1914, comparés à ceux de l'année 1913.

	Actions		Année 1913	
	Janvier 1914			
Bell Telephone	\$140½	\$149½	\$139	*\$173
Brazilian Traction	79¾	92	80¾	101½
Canada Cement com.	28	31½	25¾	36
Canada Cement pfd.	90	93	88	94
Canadian Cotton com.	32	34½	31	45
Canadian Cotton pfd.	73½	77	72	82
Can. Pacific Ry	**206	**219½	204½	266½
Crown Reserve	*1,66	1,95	1,45	4,11
Detroit	70	73¼	62	81
Dominion Bridge	115	120	110	125
Dominion Canners	50	58	*50	85
Dom. Coal pfd.	105	*106	103½	112½
Dominion Steel	37½	41	37¼	58¼
Dominion Textile	*80	83	99	104
Hollinger Mine	17.00	17.40	17.10	17.10
Illinois pfd.	92	92½	88	93½
Lake of the Woods	129	134	121½	147¾
MacDonald	16¾	21½	15	60
Mackay	80	85¼	*75¾	85¾
Montreal Power	213	*221	201	240
Montreal Cotton pfd.	100	102½	98	105½
Montreal Tramway	192	*218	140	198½
Nipissing Mine	7 2-10	8½	8½	9 1-16
Nova Scotia Steel	*70	78	*70	86
Ogilvie	116½	121½	107	129
Ottawa Power	162	170	*144	192
Penman's com.	48½	50	49	57½
Penman's pfd.	79½	*80	79½	88½
Quebec Ry.	12½	16¾	10	21½
Richelieu & Ontario	109	112¾	101	119¾
Shawinigan	131¼	138	119	149½
Toronto Ry.	133½	140¼	*132	148½
Twin City	105½	108¾	101	109¾
Bank of Commerce	200	200	200	204

Banque d'Hochelaga	148¾	150	150	169
Merchants Bank	*181	186	182	200½
Molsons' Bank	194	205	190	203
Bank of Montreal	229	245	*225	246
Banque de Québec	118	118¾	120	133
Royal Bank	221	225	*213	228

*Ex dividende **Ex Rights.

Obligations

Bell Telephone	97½	99½	97	101¼
Canada Cement	95½	97	95	101
Canada Cottons	80	81	78	82¼
Canadian Rubber	89	90	88¾	95
Dominion Coal	98	98½	96¾	99¾
Dominion Cottons	100	100	100	102¼
Dominion Iron	87¼	90	83¾	95
Montreal Tramway				
débutures	76	78	73	83¼
Montreal Street Ry.	100	100	100	101¼
Quebec Ry.	49¼	55¼	39	60

Malgré un marché relativement restreint, un certain nombre de valeurs ont fait preuve de bonne tenue. C'est ainsi que le C.P.R. enregistre un gain de 13¼ points sur le mois de décembre, le Brazilian Traction de 12¾ et le Montreal Power de 10¾. Il est vrai que les derniers cours de 1913 avaient été, pour plusieurs valeurs de la liste, les plus faibles de l'année.

La plupart des Banques autorisées terminent leur année statutaire en même temps que l'année du calendrier. De l'ensemble des rapports de leurs directeurs, qui ont été publiés au cours de décembre et de janvier, il ressort que la situation a été excellente et les actionnaires se sont sentis reconfortés. C'est certainement à cela qu'est dû le mouvement de hausse qui s'est nettement affirmé sur presque toutes les valeurs de banques. La Bank of Montreal tient la tête avec un gain de 15 points sur le mois précédent; puis viennent la Canadian Bank of Commerce avec 12½, la Molsons' Bank avec 10¾, l'Union Bank avec 9, etc...

Un certain mouvement d'activité s'est manifesté sur les actions et les obligations du Quebec Ry. à la suite de bruits qui ont courus encore une fois du rachat du Quebec-Saguenay par le Canadian Northern Ry. Près de 15,000 actions ont changé de mains.

Cependant les compensations des Banques ont été à Montréal plus faibles le mois dernier qu'en janvier 1913, soit \$224,224,521 contre \$247,913,102.

* * *

L'Ottawa Power Co. offre au pair \$700,000 d'actions nouvelles à ses actionnaires. Le droit de souscription est valable jusqu'au 1er avril. Le premier paiement de 20% aura lieu à cette époque et les autres 80% en 4 mois.

* * *

Le rapport annuel de la Dominion Bridge Co. accuse \$832,778 de profits nets, ce qui représente 18.8 pour

cent sur la valeur nominale des actions ordinaires.

Cette somme a été répartie comme suit: \$5,750 comme bonus voté par les actionnaires, \$565,699 aux dividendes, \$153,053 au fonds de réserves, \$15,714 à l'amortissement des dépenses d'organisation et \$92,561 au compte profits et pertes. Le fonds de réserve a été ainsi élevé à \$756,870 et le compte profits et pertes à \$409,276.

Les affaires entreprises pendant l'année dernière représentent environ six millions et demi de dollars, dont \$5,621,010 ont été complètement terminés. La valeur des contrats à venir dépasse plus de huit millions et demis de dollars.

* * *

D'après le *Monetary Times*, voici la valeur des pertes causées par incendie dans les différentes provinces:

Ontario	\$8,182,550
Québec	4,981,271
Alberta	4,012,321
Manitoba	2,202,308
Saskatchewan	2,303,319
Nouvelle Ecosse	1,588,730
Colombie Britannique	1,536,858
Nouveau Brunswick	1,084,370
Ile du Prince Edouard	455,091

* * *

\$26,346,618

La Toronto Ry. Co. a payé en 1913 la somme de \$1,068,764 à ses actionnaires et à ses porteurs d'obligations. La part de la ville s'est élevé à plus de vingt-un mille dollars.

Les recettes brutes de la Compagnie ont augmenté de \$613,193 tandis que les dépenses d'exploitation ont été réduites de 52.2 pour cent du montant brut le plus bas depuis 1910.

—o—

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er février 1914.

La session du Parlement fédéral a été ouverte le 15 janvier 1914 avec tout le cérémonial usuel. Le gouverneur général a prononcé pour la circonstance ce que l'on est convenu d'appeler le Discours du Trône et qui est censé résumer le programme des délibérations à venir. Depuis nombre d'années il s'est établi, sous les divers gouvernements, une coutume inviolable à l'occasion de ses discours, c'est d'en éliminer toutes les indications propres à mettre les batailleurs sur la piste des mesures hasardeuses ou coûteuses qu'un gouvernement préfère généralement soumettre aux Chambres, quand le terrain lui paraît le plus propre et le plus exempt d'obstacles. Il est donc généralement inutile de chercher parmi les banalités qui s'y déploient pompeusement une indication fructueuse des événements futurs et on peut sans danger se dispenser d'appuyer

sur ce morceau d'apparat pour sauter immédiatement au deuxième évènement de l'ouverture.

Une fois que le discours du trône a été lu, deux jeunes députés autant que possible fraîchement émoulus des urnes électorales sont toujours appelés à présenter une adresse pour remercier le gouverneur général et son gouvernement des excellentes recommandations qu'il a faites aux Chambres et du programme habile dont il a confié la réalisation aux représentants du peuple.

Cette seconde opération, dans laquelle les deux orateurs échangent le séné avec le gouvernement qui leur a passé la rhubarbe, est tout aussi vide d'indications que la précédente et constitue un peu ce que l'on appellerait irrévériencieusement les bagatelles de la porte ou en termes relevés les apologies préliminaires.

L'intérêt réel commence lorsque l'opposition entre en scène et cherche à démolir le travail soigneusement préparé par les ministres. Pour arriver à cette fin, elle est obligée de démasquer ses batteries et le gouvernement qui est sur la défensive oriente ensuite le combat du côté qui lui convient.

C'est ainsi que dans la présente circonstance l'attaque de Sir W. Laurier et de ses amis contre le discours du trône, a permis au ministre des Finances de prendre position très carrément dans le vif, c'est-à-dire sur la question de la cherté de la vie et de la révision du tarif et d'exposer à cet égard ses vues et ses intentions.

Une autre attaque libérale a obligé l'opposition de se prononcer au sujet de la question de la liberté d'alimentation du "Free Food" et a permis au gouvernement, par un parade habile, de détourner la question et de retrancher sous les remparts de l'ancienne forteresse protectionniste à l'appui de ses gros canons.

Sir W. Laurier avait terminé son discours où il sa- brait le programme gouvernemental et tenait le cabinet Borden moralement responsable de l'accroissement de la cherté de la vie en raison de son inaction et présentait finalement une motion dont le grand tort était l'absence de précision et de netteté. Cette motion était ainsi conçue:

"Nous regrettons de faire remarquer à Votre Altesse que dans le discours du Trône on a oublié de dire que la situation actuelle chez le peuple est assez difficile et qu'il n'y a aucune indication de la part de vos aviseurs de leur intention de prendre des mesures pour alléger cette situation."

Il n'y avait là rien de quoi soulever les masses et c'était à vrai dire une proposition bien édulcorée après le brillant discours de Hamilton que nous avons cité, où Sir Wilfrid Laurier clouait hardiment au grand mat de son vaisseau le pavillon du "Free Food".

Le ministre des finances a eu la partie belle et a prononcé un discours excellent au point de vue politique

et où il mettait en bonne lumière tout ce qu'il avait à dire.

L'hon. M. White énonce d'abord l'opinion du gouvernement sur la cherté de l'existence. Il écarte d'un seul coup toutes les autres théories, comme abus de protection, entrepôts, frais de transport et pose en principe que "La vie est plus chère parce que le pays ne produit pas assez et que le peuple vit trop bien."

Ensuite il indique le remède: "Encourager la production agricole "et énonce le mode d'application" du remède auquel le gouvernement s'est arrêté:" Donner à l'agriculture toute l'assistance possible pour accroître la production et rendre la vie rurale plus attrayante et plus profitable, encourager et améliorer l'éducation agricole."

Et le ministre des finances ayant posé le programme du gouvernement, s'occupe à percer les deux ballons lancés par le chef libéral: "La liberté d'alimentation et l'abaissement du tarif." Ses déclarations sont catégoriques à ce sujet.

"L'abaissement du tarif est impossible actuellement dit-il, car ce serait disloquer l'industrie du pays."

Ceci règle la question. Pas d'abaissement du tarif à attendre à cette session-ci:

"Liberté d'alimentation, dit-il encore, signifie libre échange. "Free Food" veut dire "Free Trade" et l'enlèvement des droits sur les articles d'alimentation n'abaisserait pas le prix des aliments, mais porterait une atteinte directe à 6,985 industries, employant 52,000 ouvriers et donnant un rendement annuel de \$245,000,000.

Planter sur le terrain le vieil étendard si souvent victorieux de la Politique Nationale, c'était s'assurer une réponse favorable et elle n'a pas fait défaut.

La motion de Sir Wilfrid Laurier a été rejetée sur un vote de 64 à 108, le premier de la session, donnant au gouvernement une majorité de 44.

Quand la partie était si manifestement perdue, il aurait été de meilleure tactique de s'en tenir là et de ne pas gaspiller sa poudre. C'est ce que n'a pas fait l'opposition qui a couru au devant d'une deuxième défaite sans gloire.

M. Neely, député de Humboldt, Sask., a donc tenu à présenter un autre amendement ainsi conçu:

"Cette Chambre regrette que le gracieux discours par lequel Votre Altesse Royale a ouvert la présente session du parlement n'indique aucune intention de la part de vos conseillers de prendre des mesures en vue de s'assurer sur le marché des États-Unis le libre accès du blé et de ses produits, en enlevant le droit sur le blé et ses produits importés des États-Unis en Canada."

Ceux qui ne sont pas initiés aux relations tarifaires entre le Canada et les États-Unis, peuvent se demander:

"Pourquoi permettre l'entrée, libre de droits, au Cana-

da, du blé et de la farine des États-Unis? Nous n'en avons pas besoin, nous en produisons nous-mêmes et nous en exportons déjà des millions de boisseaux et de centaines de milliers de barils, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Nous avons donc un surplus de production."

Et c'est de ce surplus de production que les "Grain-Growers" de l'Ouest Canadien veulent disposer, en l'expédiant aux États-Unis franc de droits de douane, à la frontière américaine. A l'heure présente, le nouveau tarif américain, connu sous le nom de tarif Wilson-Underwood, en vigueur depuis le 3 octobre 1913, admet en franchise sur les marchés américains le blé de tous les pays sur les pays qui reçoivent en franchise sur les leurs celui des États-Unis. Ceux-ci imposent un droit de trois sous le boisseau sur le blé originaire des pays qui frappent d'un impôt le blé américain. Or le tarif canadien frappe de droits de douane le blé américain et ses produits. Partant, l'importateur du blé canadien, aux États-Unis, paie un droit de trois sous le boisseau, pour faire entrer cette céréale sur le territoire américain. Il s'en suit que les producteurs de blé canadien ne peuvent pas vendre leur marchandise aussi cher, aux États-Unis, qu'ils le voudraient et qu'ils ne peuvent en vendre autant non plus, précisément parce que le tarif canadien les en empêche. La République Argentine s'est prévalu de l'offre faite par les États-Unis et admet en franchise le blé américain, ce qui lui permet, à elle, de pouvoir y exporter, à certaines saisons de l'année, son excédent de récoltes, franc de droits d'entrée. Mais, jusqu'ici, le Canada ne s'est pas encore prononcé, sur ce point, et il n'a rien fait pour accepter l'offre d'un libre-échange restreint au blé et le gouvernement hésite à prendre une décision comme je l'ai déjà dit. L'amendement Neely avait pour but de déterminer une déclaration de principes du ministère Borden. Le ministère, du reste, n'a pas voulu donner dans le piège, et il a dit tout net: "Nous en viendrons à ce sujet quand le ministre des finances aura saisi la Chambre des prévisions budgétaires pour 1914-1915."

Il en est résulté que sur le vote 102 députés ont rejeté la motion et préféré attendre, tandis que 57 seulement demandaient une réponse immédiate. Ces derniers ont donc été battus et l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée.

C'était une double victoire pour le haut-tarif, et on en avait eu la preuve, le lendemain du discours de l'hon. M. White, lorsque M. W.-H. Bennett, député de Simcoe, s'est plaint que l'hon. M. Fielding étant ministre des finances ait réduit de 20 à 17½ p.c. les droits sur les instruments agricoles, ce qui a porté un coup terrible à l'industrie du fer dans ce pays et amené l'importation annuelle au Canada de 140 millions de dollars de fer et d'acier qui auraient pu être fabriqués dans le pays.

C'est là la première demande de relèvement du tarif qui ait été énoncée, mais ce ne sera certainement pas la dernière.

* * *

Le débat sur l'adresse étant terminé, la Chambre va maintenant s'attaquer au travail sérieux et plusieurs projets de loi importants attendent les députés. L'hon. M. Hazen ministre de la marine, présente une loi pour mettre en vigueur au Canada les conventions relatives à la marine marchande approuvées à la Conférence de Bruxelles de 1910.

Ces conventions ne peuvent pas avoir d'effet retro-actif et ne s'appliquent pas au St-Laurent en amont de Montréal ni aux grands lacs. A l'égard des collisions, il est prescrit que la responsabilité de chaque vaisseau dépend de la part de faute qu'il a commise. Si des sinistres personnels résultent de la collision, la responsabilité des propriétaires doit être commune et solidaire. Si, dans une action, des dommages ont été recouverts hors de proportion avec la responsabilité d'un vaisseau en particulier, les propriétaires peuvent se rembourser sur l'autre vaisseau fautif de l'excédent perçu. Le capitaine en charge d'un vaisseau, doit, autant qu'il le peut sans mettre son navire en danger, prêter secours en mer à toute personne en danger de perte, même si cette personne appartient à un pays en guerre avec Sa Majesté. En agir autrement est un méfait. Les frais de sauvetage sont divisés conformément aux lois du pays auquel appartient le navire, à moins d'extension spéciale de délai, les actions en dommage résultant de collisions doivent être commencées dans les deux ans.

De plus, le ministre de la marine doit présenter une loi pour mettre en vigueur les conventions passées à la Conférence internationale de sauvetage qui viennent d'être signées à Londres.

—Le gouvernement a annoncé l'intention de présenter un bill pour régler le fonctionnement des établissements frigorifiques et pour remplacer une mesure dont M. G.-H. Bradbury, député de Selkirk, a donné avis aux premiers jours de la session.

Le but principal de la mesure gouvernementale serait de limiter le temps durant lequel les articles de consommation pourraient être conservés en entrepôt: quatre mois pour les viandes; six mois pour le poisson et le beurre; et quatre mois pour les oeufs. De plus les divers entrepôts frigorifiques devront remettre chaque mois au gouvernement un état complet des articles de consommation qui y sont renfermés. Il règne dans le public une conviction bien arrêtée que de grandes quantités d'articles de consommation sont gardés en entrepôt pour attendre la hausse des prix et que ce procédé est une cause principale de la cherté de la vie. C'est pourquoi des règlements convenables et une stricte surveillance sont nécessaires.

—Le gouvernement, par son ministre du travail,

l'hon. M. Grothers, va faire un changement radical à la prochaine session du Parlement qui doit s'ouvrir jeudi prochain, dans les clauses de la Loi Lemieux, passée sous le gouvernement Laurier, destinée à prévenir les grèves et les lockouts, en étendant cette dernière à toutes les branches de l'industrie publique ou privée.

En cas de dispute, aucune grève ni aucun lockout ne pourront être déclarés sans s'adresser préalablement à un bureau d'arbitrage qui considérera le cas soumis et fera rapport.

Cet examen a donné par le passé les résultats les plus avantageux tant aux patrons qu'aux ouvriers.

La Loi Lemieux s'applique seulement aujourd'hui aux disputes qui prennent naissance chez les ouvriers.

Un autre changement important qu'on fera subir à cette loi est le suivant: Aucun patron ne pourra renvoyer ni refuser d'engager un ouvrier parce qu'il ne sera pas un membre de l'union ouvrière; aucun employé d'autre part, faisant partie de l'union ne pourra refuser de travailler de concert avec un autre employé qui sera en dehors de cette union.

Les patrons et les ouvriers qui viendront en convention avec cette loi seront sujets à de sévères punitions.

La nouvelle loi sera une fusion de la législation de 1912,—regardant exclusivement les chemins de fer,—et celles de 1907.

—M. W.-B. Northrup, député de Hastings Est, est décidé à partir en guerre à cette session contre l'iniquité, l'inefficacité et déloyauté du système de divorce qui règne au Canada et il demande au gouvernement de s'occuper de réformer la loi.

Dans les provinces maritimes, il y a des cours de divorce, établies avant la Confédération et qui subsistent encore avec leurs pleins pouvoirs, mais ailleurs, au Canada, les postulants dans le cas d'intention de divorce doivent s'adresser au Parlement fédéral où ils doivent suivre une procédure à peu près analogue à celle qui a trait aux Bills Privés. L'obtention d'un bill de divorce coûte à peu près un millier de dollars et les frais dépendent surtout de la distance à laquelle les parties se trouvent d'Ottawa et à laquelle résident les témoins qui sont assignés.

Tout le monde est d'avis que la procédure en vertu de laquelle peuvent s'obtenir les divorces n'est pas satisfaisante et, de plus, est presque prohibitive pour la grande majorité du peuple du Canada.

—Le parti nationaliste de la Chambre dont M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir", est le fondateur et le chef, insiste pour l'abrogation de la Loi Navale passée par le cabinet Laurier qui a semé son renversement et nourrit encore l'agitation dans le pays.

M. Lespérance, député de Montmagny, voyant que le gouvernement Borden tardait à opérer l'abrogation promise, a pris sur lui de la proposer au moyen d'un

bill catégorique qui est actuellement devant la Chambre attendant sa deuxième lecture qui comporte l'adoption du principe.

Ce bill est ainsi conçu :

I Le chapitre 43 des statuts de 1910, intitulé : Loi pour le service naval du Canada", est maintenant abrogé.

II La présente loi n'aura d'effet qu'à compter du premier jour de juillet de l'an mil neuf cent quatorze."

Ce dernier paragraphe tend à laisser le temps de réorganiser les services qui relèvent de cette loi et celui des relevés hydrographiques qui doivent subsister.

Le gouvernement paraît assez ennuyé de ce bill qui a toutes les apparences d'un traquenard parce qu'il n'a rien de préparé pour remplacer le service naval supprimé.

Il est impossible de prévoir quelle sera son attitude en la matière et on s'attend à une étrange discussion sur ce qui fait dire au "Devoir".

"Aurions-nous, à propos du projet de Loi L'Espérance, l'étonnement de voir des gens arrivés en dénonçant la loi Laurier, se battre pour la maintenir maintenant dans les statuts? Tout arrive."

—Deux bills parlementaires bien importants sont sur le chapitre. L'un a pour objet d'augmenter le nombre de membres du sénat en ajoutant neuf nouveaux membres, deux pour chacune des provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta, et trois pour la Colombie Britannique.

Il y a actuellement 87 membres du Sénat où les libéraux ont une majorité de vingt-trois.

Avec neuf sénateurs de plus qui seront naturellement conservateurs, les libéraux seront encore en majorité de quatorze 55 à 41; mais comme beaucoup de sénateurs sont âgés et incapables de siéger régulièrement, on peut dire qu'il y aura pratiquement égalité.

L'autre bill est le bill de redistribution des sièges, ou de remaniement des conscriptions électorales qui sera le gros morceau à avaler de la session et sur lequel il y aura lieu de revenir.

—L'hon. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture présente une mesure importante pour éliminer la possibilité de fraudes relativement au passage du fromage et du beurre au port de Montréal. Depuis plusieurs années, de nombreuses plaintes de cultivateurs se sont fait entendre parce qu'ils prétendaient ne pas recevoir des commissionnaires le juste poids de leurs produits. Aux termes de la loi projetée, le gouvernement entend nommer un inspecteur dont le devoir va être de décider des cas en dispute. En même temps remède sera apporté à la condition désagréable de la Bourse au fromage de Montréal.

—Si le gouvernement répond à la demande de ses amis la loi contre l'usure va être modifiée à la demande des gens de l'Ouest et en particulier de M. H.-H. Ste-

vens, député de Vancouver. La loi actuelle n'impose une limitation de l'intérêt que dans le cas de prêts représentant une somme de \$500 et plus. On demande maintenant que la limitation soit la même quel que soit le montant du prêt.

—Le gros morceau de législature populaire de cette session est la loi des colis postaux déposée par l'hon. L.-P. Pelletier, ministre des postes, et qui doit être mise en fonctionnement le 1er février.

Naturellement cette entreprise fait partie du plan d'abaissement de la cherté de l'existence. Elle est destinée à réduire le coût des messageries et à mettre le plus possible les producteurs en relation directe avec le consommateur.

Voici les grandes lignes de l'entreprise :

Le pays est divisé en zones d'expédition, avec tarif uniforme pour chaque zone. Les provinces maritimes forment une zone à elles trois, chaque autre province forme une zone distincte. Les produits de la farine, de la fabrique, les marchandises de toutes les sortes peuvent être expédiées par les colis postaux. Les taux d'affranchissement sont de 5 sous pour la première livre et d'un sou de plus pour chaque livre ou fraction de livre additionnelle, jusqu'à quatre livres, et 2 sous par livre pour chaque livre subséquente, jusqu'à onze livres dans un rayon de 20 milles du lieu d'expédition, sans égard aux limites des provinces. Pour un rayon de plus de 20 milles, mais dans la province même de l'expédition, les taux sont de dix sous pour la première livre et 4 sous pour chaque livre additionnelle ou fraction de livre subséquente. Pour expédition en dehors de la province, et dans un rayon de plus de vingt milles de l'endroit d'expédition, les taux sont de 10 sous pour la première livre et de 6 sous pour chaque livre ou fraction de livre additionnelle. Il faut aussi dans ce cas payer 2 sous de plus par province que le colis doit traverser. Pour expédition dans certains districts lointains, spécialement désignés par le ministre des Postes, il faudra payer un affranchissement sur un colis, lequel ne devra pas dépasser un sou de l'once. Cet affranchissement se paie par timbres-poste. L'expéditeur peut assurer son colis, moyennant une prime de 5 sous pour \$25, et une prime de 10 sous pour \$50. Les colis doivent être emballés de manière que le contenu puisse être facilement examiné.

Le maximum de poids est de onze livres, celui de la dimension de 30 pouces de long par 12 pouces de largeur ou d'épaisseur, mais l'on acceptera les colis de 3 pieds et 6 pouces de longueur à condition que la longueur et l'épaisseur réunies ne dépassent pas 6 pieds. La transmission des boissons enivrantes ou des matières explosives par colis est expressément défendue.

Les liquides et les substances huileuses et graisseuses empaquetés soigneusement ne sont pas exclus. Il faut un emballage spécial. Les colis contenant des

marchandises périssables devront être marquées "Sujet à détérioration." Les colis contenant des oeufs devront être marqués spécialement à l'extérieur.

Le public canadien espère que ces dispositions quant à la zone d'application et au tarif ne sont que provisoires. Car un des principaux objets de ce service étant de mettre en rapport direct le producteur et le consommateur de denrées alimentaires, l'expérience fera voir qu'une zone de 20 milles est à cette fin étroite. L'idéal serait de mettre les habitants des grands centres en relation avec les habitants des campagnes reculées, où les moyens de communication sont à l'heure présente presque nuls ou inexistantes.

Dans un rayon de 20 milles, par exemple, les Montréalais n'atteindront que les producteurs qui ordinairement vendent leurs produits sur le marché de Montréal, et par suite, les prix des denrées sera difficilement abaissé dans une mesure équivalente au port des colis.

A l'essai, on verra dans quelle mesure la zone locale peut-être étendue, le poids des colis augmenté, et le port abaissé.

Aux Etats-Unis, le tarif initial, quoique beaucoup moins élevé que celui des compagnies de messageries, a permis à l'administration postale d'encaisser de gigantesques profits. Si bien qu'après quelques mois, les zones ont été modifiées, le tarif abaissé et la limite de poids des colis doublée.

L'opinion publique au Canada est adverse à l'idée de tourner le service des postes en source de revenu et insistera sûrement pour que le peuple ait tout le bénéfice du profit réalisé.

* * *

Naturellement l'ouverture de la session a donné le signal de l'éclosion des projets de la loi fantaisistes qui agrémentent chaque session. M. Bickerdike, député de Montréal (division St-Laurent-St-Louis) présente un bill pour l'abolition de la peine de mort.

M. Burman a réitéré son bill de l'année dernière pour l'abolition des titres honorifiques.

M. F.-N. Lewis, député de Huron Ouest, a une idée vraiment originale. Il propose une loi pour donner le droit de vote aux femmes; mais, à l'encontre de certains règlements municipaux qui accordent ce privilège aux vieilles filles, comme aux veuves, il entend poser en principe que seules auront droit de suffrage les mères ayant des enfants vivants. Ce bon et jovial député ne se doute pas dans quel guépier il se met. Il est déjà harcelé dans tous les coins de la Chambre par des délégations féminines ou par des enthousiastes qui viennent personnellement le féliciter. Récemment, elles sont venues le relancer à la Bibliothèque du Parlement d'où il a fallu les expulser.

* * *

L'hon. M. G. E. Foster, ministre du Commerce est de retour d'Europe où il participait aux séances de la Com-

mission du Commerce Impérial et où il représentait le Canada. Il a repris sa place à la Chambre des Communes où sa présence était vivement désirée. C'est le plus fort parlementaire du cabinet et son absence est toujours gravement sentie. A son arrivée, à Ottawa, il a donné au public, par voie de la presse, quelques informations sur ce corps nouvellement créé qu'on appelle la Commission Royale des Dominions et qui traite en majeure partie des questions intéressant le Commerce de la Grande Bretagne et de ses Puissances d'au delà des mers. Il a tout d'abord annoncé que la Commission passera au Canada trois mois de l'année prochaine. Quand elle siègera dans notre pays, elle examinera la question des taux de fret océaniques, non seulement transatlantiques mais aussi transpacifiques et la retournera sous toutes ses faces.

L'hon. M. Foster a dit que la question récente des taux de fret océaniques n'avait pas été examinée à fond par les Commissaires à cette dernière réunion de Londres, mais serait étudiée en Afrique du Sud où la Commission se réunit en mars. L'année prochaine, comme nous venons de le dire, elle passera trois mois au Canada et recueillera des informations et des témoignages dans tout le pays, en divers endroits de l'est et l'ouest, partout où ces taux influencent la condition économique.

Une fois tous les renseignements requis et compilés pour l'Afrique du Sud et le Canada, les commissaires reviendront à Londres, pour compléter là les renseignements nécessaires et se prononcer.

Naturellement il serait problématique de dire quelle action résultera du rapport, mais on s'attend qu'il en sorte une entente quelconque pour un contrôle international commun des taux de fret océaniques. Il n'existe actuellement rien qui ressemble au contrôle réglementant dans ce pays les tarifs de chemin de fer.

On ne peut pas dire actuellement de quel oeil les gouvernements de France, d'Allemagne et de Grande Bretagne verraient l'établissement d'un bureau de ce genre. Mais on considère comme un fait acquis que les Etats-Unis et le Canada, après l'expérience que ces pays possèdent des bons effets de la réglementation des tarifs de chemins de fer, seraient grandement en faveur d'un bureau International de même nature, spécialement si l'enquête pratiquée par la Commission Royale des Dominions met au jour la combinaison des intérêts des armateurs pour relever les taux océaniques.

La Commission impériale ne comporte aucune autorité qui lui permettrait de rendre exécutoire les recommandations qu'elle présenterait. Mais ce corps occupe dans l'Empire Britannique une place si importante que selon toute probabilité ses recommandations seraient sûrement suivies d'une action gouvernementale.

Tout le monde admet que les Etats-Unis, la Grande-

Bretagne et le Canada trouveraient très difficile de réglementer les taux de fret transatlantiques sans la coopération de l'Allemagne et de la France, mais on espère qu'il sera possible d'en arriver à un projet de coopération praticable.

* * *

La question des canaux est à l'ordre du jour. Un nouveau projet, en dehors du Canal de la Baie Georgienne, et de l'agrandissement au Canal Welland, vient de donner une recrudescence d'activité aux efforts des partisans des deux projets. La Chambre de Commerce de Montréal a envoyé des délégués au gouvernement d'Ottawa pour lui faire comprendre qu'elle n'entendait pas voir enterrer l'entreprise et pour bien faire comprendre au cabinet, suivant l'expression du président que "Le canal de la Baie Georgienne est avec l'embranchement du Grand Tronc Pacifique la principale entreprise sur laquelle Montréal compte pour assurer son développement futur."

Le cabinet naturellement a assuré les délégués de ses meilleures intentions mais il n'en est pas moins vrai que la nouvelle d'un nouveau projet venue de Washington a causé beaucoup de perplexité parmi les ardents supporters des deux entreprises canadiennes.

La dépêche en question, datant du 26 janvier annonçait que la section américaine de la Commission Commune des Cours d'eau Internationaux, qui a juridiction sur les eaux frontières des deux pays, avait tenu à Washington une conférence plénière à laquelle avaient participé M. W. Bryan, secrétaire d'État du gouvernement des États-Unis, M. James A. Tawney, président de la section américaine de la Commission Commune et le sénateur Charles E. Townsend du Michigan.

De cette conférence était sorti un projet de construction d'un commun accord entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'un Canal Maritime pour les steamers océaniques allant de Montréal à Duluth.

L'idée est que cette question soit soumise au gouvernement canadien par la Commission Commune dont le président américain, M. Tawney, dit en conférer avec M. T. C. Casgrain président canadien.

Le projet d'un canal océanique, de la tête de la navigation sur le lac Supérieur à l'Atlantique est agitée depuis bien des années. Elle avait même été étudiée sérieusement lorsque le président Taft avait ouvert avec le Canada des négociations de réciprocité. Plusieurs routes ont même été proposées pour ce canal, dont le coût s'élèverait entre cent et trois cents millions, mais le plan qui est le plus en faveur aux États-Unis pourvoit à l'utilisation des lacs et du fleuve St-Laurent. Ce tracé, prétend-on, ne causerait pas un abaissement matériel des eaux des grands Lacs, tandis que l'adoption de tout autre projet causerait sûrement une perturbation dans les niveaux des lacs.

Le sénateur américain Townsend est un des apôtres

les plus convaincus du projet et à titre d'expert en matière de transport fait ressortir l'avantage considérable que le centre de l'Ouest du Canada et des États-Unis retirerait de la disparition du transbordement et de la facilité pour les chargements d'être directement pris aux lacs et débarqués à destination et il en serait de même à l'arrivée du fret étranger. Et dit-il, ce ne serait pas le seul bénéfice, car une artère fluviale de cette nature avec les facilités de transport qu'elle créerait, aurait inévitablement comme corollaire de réduire les taux par voie ferrée et d'accroître les facilités de transport par rail sur tous les points même ceux où la responsabilité de concurrence paraît la plus lointaine.

Les américains reconnaissent trois obstacles au projet et les fixent ainsi:

Les chemins de fer le combattront dans leur propre intérêt; les complications internationales possibles devront être prévues et réglées à l'avance; la dépense à encourir est si considérable qu'elle est un obstacle sérieux à la réalisation du canal.

Ils pensent cependant que le gouvernement canadien pourrait être amené à voir d'un bon oeil le projet, si on convenait de partager la dépense sur la base de la proportion d'avantage revenant à chaque pays. Mais M. Townsend est si convaincu du succès qu'il recommande à son gouvernement de préparer à l'avance les plans des ports qu'il faudra établir sur les grands lacs si l'on veut les mettre en état de répondre à la construction d'un canal océanique de 35 pieds de Duluth à Montréal.

Lorsqu'on a parlé du projet à M. T. C. Casgrain, président de la section canadienne de la Commission Commune des Cours d'eau Internationaux, il a nettement répondu qu'il n'avait aucune nouvelle officielle d'une démarche quelconque de la section américaine.

M. C. A. Magrath, membre de la section canadienne a été un peu plus communicatif. Il a avoué que l'affaire était depuis longtemps à l'étude officieusement et que un certain nombre de personnages influents d'Ontario composant la Great Waterway Union sont en communication suivie avec le sénateur Townsend. La part prise par M. Bryan montre bien, dit-il, que l'entreprise va prendre une forme définitive. Cependant il a fait remarquer que la décision à prendre était purement politique et reposait entre les mains du gouvernement et non de la Commission Commune: "Le cabinet, a-t-il dit, apportera à la proposition tout le soin que demande son importance."

Voilà où en est l'affaire; ces pourparlers comme nous l'avons dit ont soulevé à Montréal les intéressés dans le projet du Canal de la Baie Georgienne.

Il est probable qu'à la première occasion le parlement va être saisi de la question et le gouvernement appelé à se prononcer sur ses intentions.

En dépit de toutes les prédictions et de tous les pro-

grammes, les intérêts des deux pays, le Canada et les Etats-Unis, ont des points de contact si intimes que les prédilections nationales n'y peuvent rien et que des décisions connexes s'imposent. Le fameux cri électoral de septembre 1911 "Rien de commun avec les Américains" était inévitablement présomptueux ou fallacieux, comme les événements se chargent irréfutablement de le démontrer.

O. RIDEAU.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Une des plus grandes figures du Canada contemporain vient de disparaître dans la personne de Lord Strathcona.

Le défunt, né en Ecosse, en 1820, fut engagé dès 1838 par la Compagnie de la Baie d'Hudson et envoyé dans un de ses postes du Labrador. Il resta exilé

dans cette contrée pendant 13 ans, après quoi il vint sur les territoires canadiens du Nord-Ouest, toujours pour le compte de la même compagnie.

Ce fut là l'origine de sa fortune fabuleuse.

Successivement député de la législature du Manitoba membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, député au Parlement Fédéral, il se retira de la politique en 1896 pour occuper le poste de Haut Commissaire du Canada à Londres. L'année suivante, il était élevé à la dignité de la prairie par la Reine Victoria.

Lord Strathcona fut avec Lord Mount Stephen et James J. Hill, le principal promoteur du Canadian Pacific Ry. et son énergie et sa confiance, aux jours difficiles de cette colossale entreprise, en assurèrent le succès.

Le défunt qui possédait une immense fortune fut aussi un homme de bien. Le chiffre de ses largesses aux oeuvres canadiennes, dépassent plusieurs millions de dollars.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Nous insérons gratuitement dans notre Bulletin les informations de commerce qui nous sont demandées.

La Chambre de Commerce Française de Montréal se borne à mettre en rapport les parties intéressées sans assumer aucune responsabilité.

Les noms et adresses des maisons de commerce qui ont fait les annonces ci-dessous peuvent être obtenus, sur demande, au bureau de notre Chambre, 35 rue St-Jacques, à Montréal.

DEMANDES D'AGENTS

171. EAUX DE VIE: Une ancienne et importante maison de Cognac demande un représentant au Canada.
172. TISSUS ELASTIQUES. On demande un agent pour la vente de cet article sur la place de Montréal.
173. PRODUITS METALLURGIQUES ET MINIERES: Un ingénieur français s'occupant de courtage pour ce genre de produits est désireux de se mettre en rapport avec un correspondant canadien susceptible de l'avertir des fournitures et des soumissions appelées dans son district.
174. FIGUES ET RAISINS SULTANA: Une maison de Smyrne demande un agent.
175. VINS DE BORDEAUX: On demande un agent.
176. OCRES: On demande un agent visitant les manufacturiers et marchands de peinture.
177. CRAYONS: Une manufacture française demande un agent.
178. SANDALLES ET CHAUSSURES: Une maison française demande un agent pour la vente de ses produits.

TRADE ENQUIRIES

We advertise any trade enquiry free of charge in our Bulletin.

The "Chambre de Commerce Française" of Montreal only puts the parties in connection without assuming any liability.

Enquiring firm's names and addresses are available at our office, 35 St. James street Montreal.

AGENTS WANTED

171. BRANDIES: An old established and important firm of Cognac is asking for a representative in Canada.
172. ELASTIC CLOTH: An agent is wanted for the sale of such article in the Montreal market.
173. METALLURGIC AND MINERAL PRODUCTS: A french engineer acting as broker for such products is anxious to be connected with a canadian correspondent able to inform him of the supplies and tenders called in his district.
174. FIGS AND SULTANA RAISINS: A Smyrne concern is asking for an agent.
175. CLARETS: An agent is wanted.
176. OCHRES: An agent is wanted, one visiting paint manufacturers and dealers.
177. PENCILS: An agent is wanted by a French manufacture.
178. SANDALS SHOES: A french concern is asking for an agent for the sale of its products.

INDUCEMENTS OFFERED

BY THE "CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE" OF MONTREAL TO ITS
AFFILIATED MEMBERS

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages:

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement.

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eighteenth of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

Au Canada

Les produits français trouvent au Canada un marché facile et un débit considérable.

Nous connaissons le pays à fond et les exigences du commerce et sommes en mesure de faire des recommandations sérieuses et fondées sur l'expérience quant aux meilleurs plans à suivre pour la publicité.

Nous invitons correspondance.

Agence de Publicité

DESBARATS, Limitée,

284, rue Lagachetière Ouest, 284

Montréal, Canada

À LOUER

LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT ENTRE
LE HAVRE ET MONTREAL

SERVICE POSTAL
VIA LIVERPOOL TOUTES LES
SEMAINES

Fret à prix réduits

Passage en deuxième classe
à partir de fr. 275.

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, RUE CAMBON

Agences à:

LYON, BORDEAUX, MARSEILLE,
LE HAVRE, ETC.

Banque d'Hochelaga

FONDEE EN 1874

Capital Autorisé	- - - - -	\$4,000,000.00
Capital Payé	- - - - -	\$4,000,000.00
Fonds de Réserve	- - - - -	\$3,000,000.00
Total de l'Actif, plus de	- - - - -	\$32,000,000.00

DIRECTEURS :

J. A. VAILLANCOURT, Ecr., Président.
HON. F. L. BEIQUE, Vice-Président. A. TURCOTTE, Ecr. E. H. LEMAY, Ecr.
COL. CHAS. A. SMART, Ecr.
HON. J. M. WILSON. A. A. LAROCQUE.
BEAUDRY LEMAN, Surintendant des Agences. F. G. LEDUC, Gérant.
P. A. LAVALLEE, Assistant-gérant. YVON LAMARRE, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. 22 BUREAUX DE QUARTIER

53 SUCCURSALES AU CANADA

PARMI LESQUELLES: EDMONTON (ALBERTA), SAINT-BONIFACE, WINNIPEG (MANITOBA)

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles.—Comptoir National d'Escompte de Paris. Paris, Londres, Bruxelles.—Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres.—Société Générale, Paris et Succursales.—Banque de Paris et des Pays Bas, Paris.—Anglo Foreign Banking Co. Londres.—Banca Commerciale Italiana. Rome, Gênes.—Banco di Napoli, Naples.—Banco di Torino, Turin.—Banque Commerciale, Bâle.—Deutsche Bank, Berlin.—Commerz- und-Disconto Bank, Hambourg.—Banque Impériale et Royale des Pays Bas Autrichiens, Vienne.—Boehmische Union Bank, Prague.—Banque de Rotterdam, Rotterdam.—Incasso Bank, Amsterdam.—Merchants National Bank, New-York.—National City Bank, New-York.—First National Bank, Boston.—Philadelphia National Bank, Philadelphie.

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements télégraphiques sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change. Intérêt semestriel, 3% payable sur dépôts remboursables à demande.